



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 29 Février 2024

Séance du **07 Mars 2024**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, **Maire.**

Mme Maryse GOUJON **Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 07 Mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **AMÉNAGEMENT ET RENATURATION DE LA COUR DE L'ECOLE RENÉ ACHÉEN**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL (arrivé à 18h42) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Stéphanie PARTY - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Michel DURANTY - Mme Renée BERNADINE (départ à 20h04) - M. Olivier BERISSON (arrivé à 18h38) Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :** - Mme Ketty MARIE-LUCE à Mme Huguette DELEM  
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL

**Étaient absents (es) :** - Mme Linsay SAINT-PIERRE  
- Mme Maryse PLANTIN  
- Mme Annie GROS-DUBOIS

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Maryse GOUJON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N°07/2024

Le Maire expose :

Le projet de renaturation de la cour de l'école « René Achéen » s'inscrit dans le volet n°4 du projet éducatif du territoire (PEDT) 2023-2026 mais également dans le projet de revitalisation du centre bourg.

La Commune souhaite poursuivre son engagement concernant les enjeux climatiques et le développement de la nature en ville, en s'inscrivant dans des démarches visant à la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration globale du cadre de vie.

L'objectif est de repenser les espaces de cours d'école dans une logique éducative et d'amélioration du cadre de vie des élèves.

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. C'est un lieu de jeux et d'échanges qui contribue activement au développement des enfants. Le bien-être et la santé des enfants doivent être placés au cœur du projet.

Certaines cours d'école n'ont pas été repensées depuis leur conception qui date de plusieurs décennies, alors que dans le même temps, les modalités pédagogiques, les modes de vie et les conditions climatiques ont considérablement évolué. La hausse des températures est un phénomène mondial qui nécessite la mise en œuvre de solutions palliatives appropriées.

Pour ce faire, les usages de la cour par les élèves ont été observés et ont permis de faire certains constats à partir desquels des orientations d'aménagement ont été définies. Par exemple, il a été noté que les élèves, sur la pause méridienne, n'utilisent pas les espaces en bitume et préfèrent se positionner dans le peu d'espaces d'ombres disponibles.

Le projet de renaturation de la cour de l'école René Achéen consiste à procéder à une désimperméabilisation de certains secteurs de la cour afin de procéder à leur végétalisation et l'implantation d'aménagements sportifs et ludiques.

Ce projet a pour but de :

- Offrir un cadre de travail agréable et attractif
- Permettre le développement des activités sportives pour améliorer le vivre ensemble
- Développer les actions « Hygiène et santé »

Ce projet se décline en trois parties :

### 1. Végétalisation d'espaces supplémentaires dans la cour

- ↳ Création d'un îlot de fraîcheur végétalisé intégrant des milieux variés avec des matériaux naturels et biosourcés (bois, pierre, ...)
- ↳ Implantation d'arbres ou arbustes en bordure de la cour, qui seront notamment les alliés d'un renforcement des zones d'ombrage.
- ↳ Mise en place de pelouses fleuries notamment dans les espaces moins accessibles aux élèves
- ↳ Mise en place de petits jardins potagers supports de sensibilisation et de temps éducatif

### 2. Aménagement sportif :

- ↳ Equipements ludiques
- ↳ Plateau sportif ou vert : 2 frontons (Football, Volley ball, Tennis, Badminton, Hand ball)
- ↳ Piste d'athlétisme : 2 voies
- ↳ Espace Ping Pong

### 3. Aménagement d'espaces de détente : Espace culturel, Espace de détente et de repos

- ↳ Création d'une butte en amphithéâtre de verdure, propice aux jeux et offrant aux élèves des espaces d'assise en bordure de la cour.
- ↳ Mise en place de protections solaires et d'équipements rafraîchissants : pergolas en bois végétalisées offrant des espaces d'ombrage

En résumé, la renaturation de la cour permettra de maintenir un climat serein et apaisé au sein duquel les élèves pourront chacun trouver leur place au sein de l'école.

Le projet de renaturation est un atout pour le développement des actions citoyennes et viendra conforter la collaboration de tous les acteurs de la communauté éducative pour la réussite des élèves.

PLAN DE FINANCEMENT (€ HT)	
FONDS VERT (80%)	200 000 €
DETR/DSIL (15%)	37 500 €
Ville (5%)	12 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000,00 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET UNE ABSTENTION (OLIVIER BÉRISSON),

1. **APPROUVE** le projet d'aménagement et de renaturation de la cour de l'école « René Achéen »,
2. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude d'esquisse,
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h16. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **07 mars 2024**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Maryse **GOUJON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du Marin, le



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

